



Ligue Nationale contre le Cancer
Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Ligue Nationale contre le Cancer

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Ligue Nationale contre le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ligue Nationale contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination ainsi que du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les notes 4.1 « Compte de résultat par origine et destination (CROD) » et 4.7 « Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) » de l'annexe aux comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Isabelle Tracq-Sengeissen



LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER SIÈGE DE LA FÉDÉRATION



COMPTES ANNUELS

CLOS AU 31/12/2024

BILAN ACTIF	EXERCICE 2024			EXERCICE 2023
	Brut	Amortissements & dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	4 451 877	-2 892 803	1 559 074	1 996 065
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	16 572		16 572	
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 853 239		1 853 239	1 853 239
Constructions	9 577 789	-6 522 952	3 054 836	3 290 035
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 066 299	-1 450 943	615 356	392 135
Immobilisations corporelles en cours	29 947		29 947	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés	41 092 304	-8 323 825	32 768 480	32 555 799
Immobilisations financières				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	17 194		17 194	16 682
Autre titres immobilisés	5 113 490		5 113 490	4 968 955
Prêts	97 196		97 196	0
Autre immobilisations financières			0	0
Total I	64 315 908	-19 190 523	45 125 385	45 072 909
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	1 015 445	-247 311	768 134	695 642
Avances et acomptes sur commandes	220 465		220 465	128 606
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 123 545		7 123 545	6 687 751
Créances reçues par legs ou donations	27 085 229		27 085 229	31 181 468
Autres créances	9 824 253		9 824 253	13 497 678
Legs et donations en cours de réalisation				
Valeurs mobilières de placement	16 534 903	-18 033	16 516 870	13 828 726
Disponibilités	61 027 860		61 027 860	66 001 026
Charges constatées d'avance	286 418		286 418	410 738
Total II	123 118 118	-265 344	122 852 774	132 431 635
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	187 434 026	-19 455 867	167 978 159	177 504 545
ENGAGEMENTS RECUS			-19 219 936	-13 327 971
LEGS NET A REALISER			19 219 936	13 327 971
Legs acceptés par les organes statutairement compétents			19 219 936	13 327 971
Assurance Vie				

BILAN PASSIF	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	3 945 729	3 943 875
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	11 030 487	11 030 487
Réserves pour projet de l'entité	44 966 333	38 957 969
Autres réserves		
Report à nouveau	1 870 125	1 870 125
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 330 772	6 010 217
Situation nette (sous total)	60 481 902	61 812 673
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	60 481 902	61 812 673
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	47 670 820	50 134 246
Fonds dédiés	357 750	618 447
Total II	48 028 570	50 752 693
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 373 841	3 837 681
Provisions pour charges	1 077 192	1 078 718
Total III	3 451 033	4 916 399
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 238 926	3 996 866
Dettes des legs ou donations		
Dettes sur legs et donations	12 443 654	13 816 713
Legs et donations en cours de réalisation		
Dettes fiscales et sociales	2 308 256	1 920 733
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	196 162	277 050
Autres dettes	36 829 655	40 011 418
Produits constatés d'avance		
Total IV	56 016 654	60 022 779
Ecart de conversion passifs (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	167 978 159	177 504 545
ENGAGEMENTS DONNÉS	2 739 946	2 516 747

COMPTE DE RÉSULTAT	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	VARIATION	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	4 392 969	4 137 965	255 003	6%
Ventes de biens et services				
Ventes des biens	822 039	759 028	63 011	8%
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	8 066 982	7 618 824	448 158	6%
dont parrainages	310 461	196 581	113 880	58%
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subvention d'exploitation	18 832	60 000	-41 168	-69%
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable				
Contributions financières reçues	21 324 264	21 540 377	-216 114	-1%
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuel	651 812	390 877	260 936	67%
Mécénats	166 055	101 677	64 378	63%
Legs, donations et assurances-vie	63 599 309	69 549 726	-5 950 418	-9%
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 778 283	2 134 495	1 643 788	77%
Utilisations des fonds dédiés	268 597	135 554	133 043	98%
Autres produits	146 382	20 390	125 991	618%
Total I	103 235 523	106 448 914	-3 213 391	-3%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	296 326	246 396	49 929	20%
Variation de stock	-34 755	-145 821	111 066	-76%
Autres achats et charges externes	25 710 180	20 752 621	4 957 560	24%
Aides financières	66 637 239	66 868 295	-231 056	0%
Impôts, taxes et versements assimilés	1 242 527	1 245 410	-2 883	0%
Salaires et traitements	6 226 644	5 905 267	321 378	5%
Charges sociales	3 036 659	2 914 939	121 720	4%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 518 822	1 946 214	572 609	29%
Reports en fonds dédiés	7 900	80 550	-72 650	-90%
Autres charges	1 852 019	2 478 249	-626 230	-25%
Total II	107 493 562	102 292 120	5 201 442	5%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-4 258 039	4 156 794	-8 414 833	-202%

COMPTE DE RÉSULTAT	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	VARIATION	%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	145 138	18 540	126 598	683%
Autres intérêts et produits assimilés	2 187 460	1 560 771	626 689	40%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	757	8 876	-8 119	-91%
Différences positives de charge				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	2 333 355	1 588 187	745 168	47%
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 824	8 422	-6 598	-78%
Intérêts et charges assimilés		21 937	-21 937	
Différence négative de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements		10 906	-10 906	
Total IV	1 824	41 265	-39 441	-96%
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	2 331 531	1 546 922	784 609	51%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-1 926 508	5 703 716	-7 630 224	-134%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	918 129	716 444	201 685	28%
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	918 129	716 444	201 685	28%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	26 259	129 322	-103 063	-80%
Sur opérations en capital	239	9 802	-9 562	-98%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 139	-1 139	
Total VI	26 498	140 262	-113 764	-81%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	891 630	576 182	315 449	55%
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0	0	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	295 894	269 680	26 214	10%
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)	0	0	0	
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)	0	0	0	
TOTAL DES PRODUITS	106 487 007	108 753 544	-2 266 537	-2%
TOTAL DES CHARGES	107 817 779	102 743 327	5 074 452	5%
EXCÉDENT OU DEFICIT	-1 330 772	6 010 217	-7 340 989	-122%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	35 000		35 000	
Préstations en nature		18 514	-18 514	
Bénévolat	154 179	164 037	-9 858	-6%
Total	189 179	182 551	6 628	4%
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Préstations en nature	35 000	18 514	16 486	89%
Personnel bénévole	154 179	164 037	-9 858	-6%
Total	189 179	182 551	6 628	4%



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

CLOS AU 31/12/2024

TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE
1.1	OBJET SOCIAL.....
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE
1.3.1	<i>Evènements significatifs de l'exercice</i>
1.3.2	<i>Evènements postérieurs à la clôture</i>
2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX.....
2.1.1	<i>Préambule.....</i>
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i>
2.1.3	<i>Changement de méthode comptable.....</i>
2.2	DÉROGATIONS
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux.....</i>
2.2.2	<i>Traitement des legs et donations.....</i>
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF
3.1.1	<i>Principes généraux.....</i>
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>
3.1.2.1	<i>Développement de la colonne « D » : Immobilisations en cours.....</i>
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>
3.1.4	<i>Détail des immobilisations et amortissements au 31 décembre 2023.....</i>
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>
3.1.6	<i>Stocks.....</i>
3.1.7	<i>Etat des échéances des créances</i>
3.1.8	<i>Tableaux des dépréciations des créances et des placements</i>
3.1.9	<i>Disponibilités.....</i>
3.1.10	<i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>
3.1.11	<i>Charges constatées d'avance</i>
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres</i>
3.2.2	<i>Fonds dédiés.....</i>
3.2.3	<i>Fonds dédiés liés aux legs ou dons.....</i>
3.2.4	<i>Provisions pour risques et charges.....</i>
3.2.4.1	<i>Tableau de variation</i>
3.2.4.2	<i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....</i>
3.2.5	<i>Dettes.....</i>
3.2.5.1	<i>Etat des échéances</i>
3.2.5.2	<i>Détail des dettes fiscales et sociales.....</i>
3.2.6	<i>Charges à payer par postes du bilan</i>
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public.....</i>
4.2.1.1	<i>Cotisations sans contrepartie</i>
4.2.1.2	<i>Dons manuels – dons étrangers</i>
4.2.1.3	<i>Legs, donations, assurance-vie</i>
4.2.1.4	<i>Mécénat.....</i>
4.2.1.5	<i>Autres produits liés à la générosité du public.....</i>
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public.....</i>
4.2.2.1	<i>Cotisations avec contrepartie</i>
4.2.2.2	<i>Parrainage des entreprises</i>
4.2.2.3	<i>Contributions financières sans contrepartie.....</i>
4.2.2.4	<i>Autres produits non liés à la générosité du public.....</i>

4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i>	
4.2.4	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	
4.3.1.1	Règles d'affectation des coûts directs et indirects	
4.3.1.2	Répartition des frais de personnel.....	
4.3.1.3	Répartition des frais de communication.....	
4.3.2	<i>Missions sociales</i>	
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	
4.5	TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	
4.7.2	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	
4.7.3	<i>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice</i>	
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	
5.1.1	<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	
5.1.1.1	Engagements reçus : Legs et donations à réaliser	
5.1.1.2	Engagements donnés.....	
5.2	AUTRES INFORMATIONS	
5.2.1	<i>Informations relatives à l'effectif</i>	
5.2.1.1	Bénévoles	
5.2.1.2	Personnel salarié	
5.2.2	<i>Informations relatives aux dirigeants</i>	
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **La recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **L'aide aux malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **La prévention :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Société et politiques de cancer :**

L'objectif de cette mission créée en 2011, est de se faire l'écho de la parole des malades et de leurs proches en interpellant tous les acteurs pouvant peser sur les aspects sociaux et sociétaux de cette maladie. La Ligue est ainsi un acteur puissant des politiques de santé en participant aux débats de société autour du cancer.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;

- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

1.3.1 Evènements significatifs de l'exercice

L'année 2024 a été marquée, au niveau institutionnel, par la démission au mois de mai du Président et le départ du Directeur général en juin. La nouvelle gouvernance (Présidence, Bureau et Directrice générale) a été installée début octobre.

Ce changement de gouvernance n'a pas remis en cause le fil rouge de la Ligue de lutter contre les inégalités et ainsi le plan d'action triennal approuvé en mars 2023 a continué à être mis en œuvre avec un bilan des actions présenté lors du Séminaire dédié aux 25 ans des états généraux des personnes malades.

Ainsi, au cours de l'année 2024, a été lancée l'expérimentation des espaces « Au Fil de la Ligue » avec l'ouverture de 15 espaces, l'aménagement de deux camionnettes et 30 chariots.

L'augmentation des taux d'intérêts des placements financiers a entraîné un résultat financier bénéficiaire sur 2024 par rapport à 2023.

Les deux campagnes avec les magasins Leclerc ont permis de récolter 1,8 M€ en mars pour le financement de la recherche des cancers de l'enfant et 2,8 M€ lors de la campagne d'octobre rose.

1.3.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement majeur postérieur à la clôture n'est à signaler.

L'année 2025 sera marquée par l'organisation d'un séminaire dédié à la préparation du nouveau plan triennal de la Ligue en novembre prochain avec l'ensemble du réseau et également des partenaires de l'écosystème de la Ligue.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 167 978 158.50 €.

Le résultat comptable est en déficit de 1 330 771.62 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2021-08.
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC N°2022-04
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC 2023-01

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence d'estimation récente, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à postériori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part.
- Les actifs et passifs de succession non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, en attente d'acceptation au CA, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi-usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro.
- Les assurances vie sont comptabilisées en produits selon leur date d'encaissement et leur date de passage au CA.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.
- Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	Début Exercice 01/01/2024	Augmentations	Diminutions	Fin exercice 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	4 796 700	457 717	785 968	4 468 449
Immobilisations corporelles	54 086 194	24 675 643	24 142 258	54 619 579
Immobilisations financières	4 985 637	242 943	700	5 227 880
Total	63 868 530	25 376 303	24 928 926	64 315 907

3.1.2.1 Développement de la colonne « D » : Immobilisations en cours

Projets	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations incorporelles en cours
Mat. Prévention, Site Internet	29 947	16 572
Total	29 947	16 572

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice 01/01/2024	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	2 800 635	878 136	785 968	2 892 803
Immobilisations corporelles	7 792 250	466 115	284 468	7 973 897
Total	10 592 885	1 344 251	1 070 436	10 866 700

3.1.4 Détail des immobilisations et amortissements au 31 décembre 2024

Nature des biens immobilisés	Montants	Amortiss.	Valeurs Nettes	Durées
Logiciels	4 451 877	2 892 803	1 559 074	3 ans
Bâtiments - Structure	3 289 838	1 527 282	1 762 556	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	925 735	679 839	245 896	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	603 868	602 187	1 681	15 ans
Bâtiments - Chauffage	405 136	312 403	92 733	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 978	6 691	19 287	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	460 414	345 252	115 162	25 ans
Aménagement et agencements des bureaux	1 174 095	1 070 885	103 210	10 ans
Aménagement bureaux - Charpente	9 231	5 843	3 388	25 ans
Aménagement bureaux - Facade	9 590	8 459	1 131	15 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	479 981	337 273	142 708	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	1 163 336	861 817	301 519	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	169 181	85 083	84 098	25 ans
Aménagement bureaux - Ascenseur	124 918	103 635	21 283	20 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	505 561	364 583	140 978	15 ans
Aménagement bureaux - Téléphonie	225 501	211 355	14 146	15 ans
Aménagement bureaux - Informatique	5 423	361	5 062	15 ans
Matériel de recherche	0	0	0	1 an
Matériel de Transport	151 062	22 286	128 776	4 ans
Matériel Informatique	1 435 347	1 053 660	381 687	3 ans
Mobilier	479 890	374 997	104 893	5 ans
Total	16 095 962	10 866 694	5 229 268	

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	16 682	512		17 194
Autres titres immobilisés	4 968 955	144 535		5 113 490
Prêts	0	97 196		97 196
Autres immobilisations financières	0			0
Total	4 985 637	242 243	0	5 227 880

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend notamment : un contrat capitalisation et un contrat de participation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.7 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	17 194		17 194
→ Autres titres immobilisés	5 113 490		5 113 490
→ Prêt	97 196		97 196
→ Autres immobilisations financières			
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	7 123 545	7 123 545	
→ Autres Créances	9 824 253	9 824 253	
→ Créances reçues par legs ou donations	27 085 229	16 977 667	10 107 562
→ Charges constatées d'avance	286 417	286 417	
Total	44 319 444	34 211 882	10 107 562

3.1.8 Tableaux des dépréciations des créances et des placements

	Début Exercice 01/01/2024	Correction AN *	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2024
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	8 202 737		1 450 162	1 329 075	8 323 824
Biens reçus par legs ou donations	397 048	112 000	170 299	208 035	247 312
Stocks	0				0
Créances					
Immobilisations financières					
Total	8 599 785	112 000	1 620 461	1 537 110	8 571 136

* différence de présentation entre bilan et annexe 2023

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation				Produit financier potentiel
			Au 01/01	Dotation	Reprises	Au 31/12	
Actions	229	0	229			229	
Contrat de capitalisation	6 960 798	6 960 798					
Obligations	9 500 123	9 500 000	123			123	
Bons du trésor							
Autres valeurs mobilières	73 754	56 072	16 615	1 824	757	17 682	
Total	16 534 903	16 516 870	16 966	1 824	757	18 033	0

3.1.9 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé	Montants	Produit financier réalisé
Comptes à terme	14 400 000	-	14 400 000	368 368
Livrets et comptes épargne	35 617 100	2 639 510	35 277 272	1 192 403
Comptes bancaires	9 024 976	0	14 510 447	0
Total	59 042 076	2 639 510	64 187 719	1 560 771

3.1.10 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Créances clients et comptes rattachés		
→ FAE - Comités départementaux	5 790 415	4 607 675
→ FAE - Autres clients	25 200	6 004
Débiteurs divers		
→ PAR - Comités départementaux (Recherche)	7 180 289	7 001 951
→ PAR - Comités départementaux (Cotisations 10%)	89 650	62 057
→ PAR - Divers produits à recevoir et Partenariats	48 463	49 834
→ PAR - Débiteurs divers		0
→ AAR - Affranchissements et divers	47 387	50 220
Créances sociales et fiscales		
→ PAR - Personnel (Tickets restaurant)	22 046	23 827
→ PAR - Personnel (Avances)	823	722
→ PAR - Organismes sociaux (CPAM)	0	17 803
→ PAR - Etat (Remboursement TVA)	0	0
Disponibilités		
→ PAR - Intérêts courus	1 063 600	614 433
Total	14 267 873	12 434 527

3.1.11 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Energie	22	8
Prestations diverses	109 721	92 434
Sous-traitance	17 706	16 301
Locations	100 315	54 638
Charges locatives	1 863	662
Maintenance et entretien	5 787	83 857
Assurance	1 380	2 113
Abonnements divers	13 406	10 244
Honoraires	4 713	4 653
Publicité	-	12 798
Déplacements	-	10 213
Licences	15 240	112 896
Stage de formation	1 680	
Fournitures administratives	13 392	
Divers	1 192	9 921
Total	286 418	410 738

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2024	Augmentation		Diminution		31/12/2024
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	3 943 875	1 853				3 945 728
Fonds propres avec droit de reprise	-					-
Ecarts de réévaluation	-					-
Réserves	-					-
→ Fonds de réserve générale	11 030 487					11 030 487
→ Fonds de réserve missions sociales	38 957 969	6 008 364	1 755 523			44 966 333
Report à nouveau	1 870 125					1 870 125
Excédent ou déficit de l'exercice	6 010 217			7 340 988	7 675 046	- 1 330 771
Subventions d'investissement	-					-
Provisions réglementées	-					-
Total	61 812 673	6 010 217	1 755 523	7 340 988	7 675 046	60 481 902

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		A l'ouverture de l'exercice	Utilisation		Transferts et Dotations	A la clôture de l'exercice	
	Année	Montant		Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation :		499 200	451 091	162 681	0	0	288 410	0
→ CNAM - Espaces Sans Tabac	2022	499 200	451 091	162 681			288 410	
Contributions financières d'autres organismes		381 600	164 900	103 460	0	7 900	69 341	0
→ MALAKOFF	2020	141 600	52 750	52 750			0	
→ EUROPEAN CLIMATE	2021	80 000	31 600	31 600			0	
→ EUROPEAN CLIMATE	2023	80 000	80 000	18 560			61 440	
→ BPCE	2023	80 000	550	550		7 900	7 900	
Total		880 800	615 991	266 141	0	7 900	357 750	0

3.2.3 Fonds dédiés liés aux legs ou dons

Situation	Montant initial		Fonds à engager : au 01/01/2024	Utilisation : en cours de l'exercice	Engagement à réaliser sur : nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager : au 31/12/2024
Ressources	Année	Montant	A	B	C	D = A-B+C
Legs :		2 456	2 456	2 456	0	-0
→ GAUTHEROT L9776	2020	1 579	1 579	1 579		-0
→ GAUTHEROT L9776	2021	877	877	877		0
Dons :		0	0	0	0	0
Total		2 456	2 456	2 456	0	-0

3.2.4 Provisions pour risques et charges

3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice 01/01/2024	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2024
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges	3 837 681	886 491	2 350 331	2 373 841
→ Autres provisions pour risques	0			0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations	0			0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs	185 066		38 545	146 521
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	893 651	117 782	80 763	930 670
Total	4 916 398	1 004 273	2 469 639	3 451 032

3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Âge de départ à la retraite présumé	63/64 ans	62/64 ans	63/64 ans	62/64 ans
Taux d'actualisation	3,40%	3,40%	3,20%	3,20%
Taux de progression annuel des salaires	3,00%	2,50%	3,10%	2,60%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%	2,10%	2,10%
Taux de charges sociales et fiscales	57,00%	57,00%	57,75%	57,75%

3.2.5 Dettes

3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine	0	0		
→ à plus de 1 an à l'origine	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 435 088	4 435 088		
Dettes des legs ou donations	12 443 654	2 862 655	9 580 999	
Legs et donations en cours de réalisation				
Dettes fiscales et sociales	2 308 257	2 308 257		
Autres dettes	36 829 655	36 829 655		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	56 016 654	46 435 655	9 580 999	0

3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Dettes fiscales :	604 472	481 436
→ Impôt à payer sur revenus du patrimoine	355 000	260 000
→ Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	40 672	30 756
→ Taxe sur les salaires	47 349	42 194
→ Formation professionnelle et autres	95 529	94 129
→ Etat charges à payer	33 195	20 148
→ Prélèvement à la source	32 727	34 210
Dettes sociales :	1 703 783	1 439 297
→ Personnel et comptes rattachés	861 554	660 048
→ Urssaf / Pôle emploi	227 655	233 731
→ Caisse de retraite	75 920	70 177
→ Caisse de prévoyance	100 496	87 309
→ Charges à payer	438 158	388 031
Total	2 308 255	1 920 733

3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Charges à payer financières :	0	0
→ CAP - Intérêts courus à payer		
Charges à payer relatives aux fournisseurs :	1 207 403	865 052
→ FNP - Factures non parvenues	1 192 314	861 738
→ FNP - Factures non parvenues intragroupe	15 089	3 313
Charges à payer sociales :	1 231 639	1 048 080
→ CAP - Personnel, dettes provisionnées pour congés à payer	547 205	498 217
→ CAP - Personnel, autres charges à payer	247 537	161 831
→ CAP - Organismes sociaux, charges sociales sur congés à payer	323 030	311 971
→ CAP - Organismes sociaux, autres charges à payer	113 867	76 061
Charges à payer fiscales :	128 724	114 276
→ CAP - Autres impôts et taxes à payer	95 529	94 129
→ CAP - Etat, charges à payer	33 195	20 148
Charges à payer autres :	25 470 627	24 503 409
→ CAP - CD	993 252	592 242
→ CAP - Subventions (autres que recherche)	22 427	18 428
→ CAP - Recherche	24 330 125	23 763 071
→ CAP - Autres	124 823	129 667
Total	28 038 393	26 530 817

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	72 129 533	72 129 533	75 648 605	75 648 605
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	64 417 176	64 417 176	70 042 280	70 042 280
→ Dons manuels non affectés	629 712	629 712	360 102	360 102
→ Dons manuels affectés	22 100	22 100	30 775	30 775
→ Legs, donations et assurance-vie non affectés	58 996 345	58 996 345	65 085 908	65 085 908
→ Legs, donations et assurance-vie affectés	4 602 963	4 602 963	4 463 819	4 463 819
→ Mécénat	166 055	166 055	101 677	101 677
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	7 712 357	7 712 357	5 606 325	5 606 325
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	31 391 614		32 128 105	
2.1 Cotisations avec contrepartie	4 392 969		4 137 965	
2.2 Parrainage des entreprises	310 461		196 581	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	16 329 196		17 662 920	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	10 358 988		10 130 638	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	18 832		60 000	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 678 431	2 678 431	781 281	781 281
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	268 597	2 456	135 554	9 521
TOTAL	106 487 007	74 810 420	108 753 544	76 439 407
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	78 698 131	59 823 866	76 357 602	56 329 607
1.1 Réalisées en France	78 698 131	59 823 866	76 357 602	56 329 607
→ Actions réalisées par l'organisme	12 273 226	11 712 809	9 489 307	8 876 144
→ Versements à un organisme central ou d'autres organismes	66 424 905	48 111 057	66 868 295	47 453 463
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
→ Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0
→ Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	14 330 144	6 564 574	14 237 698	6 883 248
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	14 132 220	6 564 574	14 052 122	6 815 213
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	197 924		185 576	68 035
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 309 315	13 020 090	10 822 194	10 508 438
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 176 395	1 321 414	975 603	1 580 519
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	295 894		269 680	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	7 900	0	80 550	0
TOTAL	107 817 779	80 729 944	102 743 327	75 301 812
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 330 772		6 010 217	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	189 179	189 179	182 551	182 551
1.1 Bénévolat	154 179	154 179	164 037	164 037
1.2 Prestations en nature			18 514	18 514
1.3 Dons en nature	35 000	35 000		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	0		0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
3.1 Prestations en nature	0		0	
3.2 Dons en nature	0		0	
TOTAL	189 179	189 179	182 551	182 551
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	145 219	145 219	152 853	152 853
1.1 Réalisées en France	145 219	145 219	152 853	152 853
1.2 Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	3 730	3 730
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	43 960	43 960	25 968	25 968
TOTAL	189 179	189 179	182 551	182 551

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association, avec une part relative de 66 % par rapport aux ressources.

Ces éléments seront étudiés plus en détail dans le Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui conformément au nouveau règlement ANC 2018-06 reprend les colonnes de la générosité du public présentées dans le compte de résultat par origine et destination (CROD).

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels – dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend :

- Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte ;
- Le montant total des abandons de frais (comptabilisés en charges par nature) par les bénévoles.

Le montant des dons étrangers est de 44 843 €, et se décompose de la façon suivante :

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Total ALGERIE	80,00 €
Total ALLEMAGNE	3 550,00 €
Total ANDORRE	100,00 €
Total ARABIE SAOUDITE	10 200,00 €
Total AUSTRALIE	300,00 €
Total BELGIQUE	7 781,00 €
Total BRESIL	1 100,00 €
Total BURKINA FASO	20,00 €
Total CANADA	1 080,00 €
Total CHILI	121,00 €
Total CHYPRE	50,00 €
Total COREE DU SUD	50,00 €
Total COTE D IVOIRE	250,00 €
Total CROATIE	110,00 €
Total DANEMARK	50,00 €
Total EMIRATS ARABES UNIS	350,00 €
Total ESPAGNE	2 754,00 €
Total ETATS UNIS D AMERIQUE	3 153,50 €
Total FINLANDE	240,00 €
Total GRECE	195,00 €
Total HONG KONG	50,00 €
Total INDE	20,00 €
Total IRLANDE	530,00 €
Total ITALIE	350,00 €
Total JAPON	150,00 €
Total LUXEMBOURG	1 795,00 €
Total MADAGASCAR	20,00 €
Total MAROC	150,00 €
Total MAURICE	25,00 €
Total MEXIQUE	510,00 €
Total NORVEGE	20,00 €
Total NOUVELLE ZELANDE	15,00 €
Total PAYS BAS	1 240,00 €
Total PORTUGAL	255,00 €
Total ROYAUME UNI	3 534,00 €
Total SUEDE	350,00 €
Total SUISSE	3 964,35 €
Total THAILANDE	50,00 €
Total TUNISIE	180,00 €
Total TURQUIE	100,00 €
Total général	44 842,85 €

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application du règlement ANC n° 2022-04 est mise à disposition du public :

- Au siège de l'association, situé 14 rue Corvisart 75013 PARIS, sur demande expresse.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	26 131 611
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	36 034 125
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	16 693 037
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 329 078
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	32 323 207
TOTAL	112 511 058

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	17 601 806
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 450 162
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	29 859 782
TOTAL	48 911 750

SOLDE DE LA RUBRIQUE	63 599 308
-----------------------------	-------------------

Les produits des libéralités présentés dans le CROD ne tiennent pas compte des frais de traitements des legs, s'élevant pour 2024 à 4 648 619 €.

Les produits des libéralités sont reversés aux comités (sauf pour quelques comités RUP et MUP) selon les dispositions prévues par les conventions relatives au traitement des legs et assurances vies signées avec ces derniers.

Ces reversements sont comptabilisés dans les comptes du siège via les comptes 65721100 (quote-part des reversements de legs non affectés).

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes :	0
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public :	
→ Ventes (dont abonnement à "Vivre")	39
→ Prestations et autres ventes	64 754
→ Droits d'auteurs	2 451
→ Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à "Vivre")	11 367
→ Autres produits affectés	306 684
→ Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	4 995 067
→ Produits financiers	2 331 996

Les contributions versées par le GALEC Leclerc ont été versées en totalité au siège (enregistré en quotes-parts de générosité reçues d'autres entités) et réaffectées aux comités selon l'adresse des magasins participant à l'opération.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Cotisations avec contrepartie

Les cotisations avec contrepartie sont les cotisations ayant une autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Notre entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

4.2.2.2 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.3 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.4 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2024
Cotisations avec contrepartie	4 392 969
Parrainage des entreprises	310 461
Contributions financières sans contrepartie	16 329 196
Autres produits non liés à la générosité du public	10 358 988
→ Autres produits d'activités annexes	5
→ Transferts de charges	1 100 608
→ Produits exceptionnels	918 129
→ Ventes et prestations (comités)	8 340 246
Total	31 391 614

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2024
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	162 681
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières	103 460
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières provenant des comités départementaux	
Utilisation des fonds dédiés sur ressources GP	
Utilisation des fonds dédiés sur ressources GP (réseau legs affectés)	2 456
Total	268 597

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

4.3.1.1 Règles d'affectation des coûts directs et indirects

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance analytique.

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

4.3.1.2 Répartition des frais de personnel

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Actions pour les malades	1 224 573	1 029 470
Actions d'information, de prévention et de dépistage	620 577	615 992
Actions de formation	214 173	192 263
Actions de recherche	818 387	597 749
Actions relations internationales	0	0
Actions de société et politique de santé	182 946	498 726
Frais de recherche de fonds et autres ressources	1 518 912	1 327 303
Frais de fonctionnement	5 435 866	4 558 704
Total	10 015 434	8 820 206

4.3.1.3 Répartition des frais de communication

Rubriques	FRAIS RÉPARTIS EN 2024			TOTAL FRAIS	
	Magasine "vivre"	Internet Intranet	Campagnes de comm.	Exercice 2024	Exercice 2023
Frais de fonctionnement	47 389			47 389	94 438
Recherche de fonds	4 499		540 738	545 237	671 754
Missions sociales	237 055	36 270	3 210 502	3 483 827	2 864 864
Total	288 943	36 270	3 751 240	4 076 453	3 631 056

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		France		Étranger	
Actions réalisées directement	2024	2023	2024	2023	
Actions pour les malades	5 249 334	2 521 318	0	0	
Actions d'information, prévention,dépistage	3 961 488	3 872 409			
Actions de formation	381 227	392 980			
Actions de société et politique de santé	1 352 736	1 099 221			
Actions relations internationales	0	17 614			
Actions de recherche	1 328 441	1 585 766			
Action de subvention-administration d'établissement					
Total	12 273 226	9 489 307	0	0	
Versement à d'autres organismes	2024	2023	2024	2023	
Actions pour les malades	942 088	372 301	0	0	
Actions d'information, prévention,dépistage	2 858 885	1 974 562			
Actions de formation	0	0			
Actions de société et politique de santé	0	0			
Actions relations internationales	0	0			
Actions de recherche	36 308 465	34 823 466			
Action de société et politique de santé	0	0			
Mission reversement legs	26 165 466	29 592 966			
Autres actions	150 000	105 000			
Total	66 424 904	66 868 295	0	0	

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ;
- Les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes ;
- Les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public ;
- Les achats de marchandises et de prestations de services destinées à la vente qui pour les entités faisant appel à la générosité du public sont vendus à un prix bien plus élevé que son prix d'achat.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Frais d'information et de communication	1 411 023	1 523 673
Frais de gestion	9 847 112	7 779 024
Formation administrative	178 392	97 236
Impôts et taxes	396 362	369 383
Charges financières	253 877	182 264
Dotations aux amortissements	1 222 273	858 402
Charges exceptionnelles	275	12 212
Total	13 309 314	10 822 194

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2024
Report en fonds dédiés sur subventions d'exploitation	0
Report en fonds dédiés sur contributions financières	7 900
Report en fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège	0
Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	0
Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public provenant du siège	0
Total	7 900

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2024	2023
Bénévolat	SMIC x 1,5	154 178	164 037
Honoraires	Tarif négocié		
Prestations en nature	Tarif négocié	35 000	18 514
Total		189 178	182 551

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction-nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT		
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources							
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises	245 016	66 424 905			4 372	1 923	51 310	1 174 571		7 900	296 326		
Variation de stock	-78 251						37 202				-34 755		
Autres achats et charges externes	8 744 594						10 624 234				49 848	6 291 504	25 710 180
Aides financières	150 000										62 334	66 637 239	
Impôts, taxes et versement assimilés	269 281						497 764				12 649	462 834	1 242 527
Salaires et traitements	1 957 134						912 181				86 929	3 270 400	6 226 644
Charges sociales	863 448						414 242				39 653	1 719 316	3 036 659
Dotations aux amort. dép. et provisions	83 146						34 191				4 641	1 222 273	2 518 822
Reports en fonds dédiés													7 900
Autres charges d'exploitation	36 658			1 621 230	2 282	191 849				1 852 019			
Charges financières							1 824				1 824		
Charges exceptionnelles	2 200				24 006		292				26 498		
Participations des salariés aux résultats											0		
Impôt sur les bénéfices									295 894		295 894		
TOTAL	12 273 226	66 424 905	0	0	14 132 220	197 924	13 309 315	1 176 395	295 894	7 900	107 817 779		

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes	123 480	117 521
Complément contrôle légal des comptes N-1		
Diligences directement liées	3 532	
Total	127 012	117 521

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

RUBRIQUES	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits exceptionnels		
Allocations - Recherches non abouties	259 776	259 016
Autres financements - recherches non abouties	641 844	451 360
Divers	16 507	6 068
Total	918 127	716 444
Charges exceptionnelles		
Frais Legs	24 005	101 892
Social et fiscal		1 311
Dettes comités	2 200	2
Recherche		15 524
Financier		0
Divers	293	10 592
Total	26 498	129 322

Ce tableau ne tient pas compte des charges et produits exceptionnels liés à la vente des immobilisations.

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 20 24	EXERCICE 20 23	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 20 24	EXERCICE 20 23
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	59 823 866	56 329 607	1 - RESSOURCES LIÉES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	72 129 533	75 648 605
1.1 Réalisées en France → Actions réalisées par l'organisme → Versements à un organisme central ou d'autres organismes	59 823 866 11 712 809 48 111 057	56 329 607 8 876 144 47 453 463	1.1 Cotisations sans contrepartie 1.2 Dons, legs et mécénat → Dons manuels non affectés → Dons manuels affectés → Legs, donations et assurance-vie non affectés → Legs, donations et assurance-vie affectés	64 417 176 629 712 22 100 58 996 345 4 602 963	70 042 280 359 102 30 775 65 085 908 4 463 819
1.2 Réalisées à l'étranger → Actions réalisées par l'organisme → Versements à un organisme central ou d'autres organismes			→ Mécénat	166 055	101 677
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6 564 574	6 883 248	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	7 712 357	5 606 325
2.1 Frais d'appel à la générosité du public 2.2 Frais de recherche d'autres ressources	6 564 574 0	6 815 213 68 036			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 020 090	10 508 438			
Total des emplois	79 408 530	73 721 293	Total des ressources	72 129 533	75 648 605
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 321 414	962 591	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	2 678 431	781 281
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			3 - UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	2 456	9 521
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		1 755 522	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DE PUBLIC	5 919 524	
TOTAL	80 729 944	76 439 407	TOTAL	80 729 944	76 439 407

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	31 135 253	30 989 629
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-5 919 524	1 755 522
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	316 074	-1 609 898
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	25 531 804	31 135 253

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE 20 24	EXERCICE 20 23	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 20 24	EXERCICE 20 23
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	145 219	152 853	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	189 179	182 551
1.1 Réalisées en France	145 219	152 853	1.1 Bénévolat	154 179	164 037
1.2 Réalisées à l'étranger			1.2 Prestations en nature		18 514
			1.3 Dons en nature	35 000	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	3 730			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	43 960	25 968			
TOTAL	189 179	182 551	TOTAL	189 179	182 551

4.7.2 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.3 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le solde disponible des ressources reportées liées à la générosité du public au 31 décembre s'élève à 25 531 804 €.

Ce dernier correspond au cumul du report des ressources au 1^{er} janvier 2024 pour 31 135 253 €, du déficit de la générosité du public au cours de l'exercice de -5 919 524 € corrigé des investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public pour 316 075 €.

Ce solde sera reporté à l'ouverture de l'exercice suivant.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers donnés et reçus

5.1.1.1 Engagements reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2024	2023
→ estimation des legs en cours d'examen avant acceptation	19 219 936	13 327 971
Total	19 219 936	13 327 971

5.1.1.2 Engagements donnés

Nature d'engagements	2024	2023
UNICANCER	1 230 000	1 230 000
INSTITUT CURIE - cancer ado	105 000	127 000
CNRS, ATIP AVENIR	228 500	68 500
INCA, CLIP	400 000	-
INCA, PAIR PANCRÉAS	-	110 309
INCA, PAIR TUMEUR CEREBRALE	342 469	684 938
INCA, PAIR OBESITE	433 977	-
ACSE-CIBLE	-	200 000
CENTRE BIOINFORMATIQUE CANCEROLOGIE	-	96 000
Total	2 739 946	2 516 747

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives à l'effectif

5.2.1.1 Bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures	Equivalent temps-plein (a)	Valorisation monétaire (b)
Administrateurs élus (c)	37			
Bénévoles administratifs	4	568	0.34	7 396
Bénévoles de terrain / Qualifiés	125	8 237	5.01	146 783
Total	166	8 805	5.35	154 179

(a) : Calculé sur la base de 35 heures hebdomadaire durant 11 mois [Nombre d'heures bénévolat / 1 645 heures]

(b) : Calculé sur la base du taux horaire 2024 d'un SMIC et demi

(c) : Comprend également les administrateurs en fin de mandat au 30/06/2024

5.2.1.2 Personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de salariés	Nombre d'heures	Equivalent Temps-Plein
Cadres, Agents de maîtrise et techniciens	115	182 684	100,37
Apprentis	3	2 711	1,49
Total	118	185 396	101,86

5.2.2 Informations relatives aux dirigeants

Le montant total des trois rémunérations les plus importantes de la fédération s'élève à 278 155 € en 2024.

Ce montant est en pratique communiqué ici bien que son information soit normalement prévue dans le « compte financier » par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif ».

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Le montant total des frais remboursés aux administrateurs nationaux s'élève à 35 862 €.